

INTERVENTION DE FRANCK RESPRIGET

Conseiller général délégué à la programmation et au suivi des travaux des collègues

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 23 juin 2011

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, Mes chers collègues,

Ce rapport est l'occasion d'attirer l'attention de notre assemblée sur notre volonté de tenir nos engagements et d'attribuer nos subventions de la manière la plus équitable possible sur notre département.

L'éducation et la jeunesse constituent un champ d'interventions de première importance pour le Conseil général du Finistère. En effet, depuis 2008, plusieurs mesures ont été prises par le Conseil général, dont l'objectif principal est une plus grande équité entre les collèges finistériens.

Plusieurs propositions ont été réalisées et je tiens à vous les rappeler :

- > Le resserrement des tarifs de restauration en autorisant une augmentation pour les tarifs les plus bas et un bloquant les plus élevés.
- > La mise en place du forfait 4 jours, permettant de ne pas pénaliser les élèves qui ne déjeunent jamais le mercredi
- > L'alignement des tarifs des personnels bénéficiant de la restauration scolaire avec celui des élèves, afin qu'aucun adulte ne paie un tarif inférieur à celui des élèves.

Dans la poursuite de cet objectif d'équité départementale, il est proposé dans le rapport sur les « tarifs de restauration 2012 et la convention avec les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) » :

- > De poursuivre le resserrement des écarts et d'encadrer les tarifs de restauration pour limiter les disparités de tarification des repas entre les collèges Finistériens.
- > De reconduire l'alignement des tarifs des commensaux, c'est à dire de toutes les personnes bénéficiant de la restauration scolaire autre que les élèves, sur les tarifs des élèves.
- > D'étendre à tous les agents le prélèvement effectué par les collèges sur les repas payés par les élèves.

Ce prélèvement sert à alimenter le Fond d'Aide à la Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui est ensuite reversé au Conseil général et sert à financer en partie le personnel technique chargé de la restauration.

Cet engagement volontariste du Conseil général pour limiter les écarts de traitement des collégiens en matière de restauration, est l'une des marques de la solidarité que nous avons à cœur de mettre en œuvre pour les Finistériens. Il traduit également la hauteur de notre engagement pour les collégiens et notre jeunesse qui est une richesse à toujours valoriser, à toujours accompagner car demain se construit avec les enfants d'aujourd'hui.

La Commission Enfance, Jeunesse, Famille a approuvé ce rapport à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention.